

**CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME**

**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

**Compte-rendu**

**COMPOSITION : 12 titulaires  
11 suppléants  
Quorum : 8**

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 10**

**TITULAIRES : 8**

M. Joseph MINNITI, Président,  
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,  
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,  
M. Michel BALANCA, Usager désigné par la Métropole TPM,  
M. Pascal BATAILLE, usager désigné par la CCIV,  
M. Jérôme BARGAS, usager désigné par le CDPMEM,  
MM. Pascal VENEL et Marc Arthur SARKISSIAN, représentants le CLUPIPP,

**SUPPLEANTS : 1**

M. Jean FIORETTI, usager désigné par la Métropole TPM,

**POUVOIR : 1**

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne 1 pouvoir à M. Jean FIORETTI

**INVITES :**

M. Georges HERMON, Mieux vivre à Saint-Elme,  
M. Michel STIENHAULT, plaisancier,  
M. Alex KERBRAT, plaisancier,

**MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :**

Mme DADOUN,  
MM. LE FUR, GARCIA, AUBRY, REMOLEUR et DE BRUYCKERE.

Le quorum étant atteint, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de SAINT-ELME, ouvre la séance à 14h30. Dix membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 4 juin 2021** – Vote

Monsieur MINNITI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)
-------------------------------

2. **Affaires générales**

❖ DSP Concession Plaisance

Monsieur LE FUR rappelle que les ports de la Direction des Ports sont gérés soit en gestion directe, soit par délégation de service publique. Il annonce la fin de la concession plaisance pour le 31 décembre 2022, après 51 ans de durée, ce qui est une occasion unique de donner un nouvel élan aux ports de la Métropole. Il précise que les différents périmètres sont découpés selon une logique historique et non fonctionnelle et que la fin de la concession actuelle est donc également une occasion de repenser ces périmètres. Au total, la rade regroupe plus de 5000 anneaux. Il constate le vieillissement des plaisanciers propriétaires et l'apparition de nouveaux usages liés à la plaisance portés sur la location et les services, ainsi qu'une situation environnementale problématique dans la rade (mouillages et carénages sauvages, pollution) nécessitant une intervention. Il revient sur les ambitions du territoire qui font parfaitement écho à ces grandes tendances, en développant l'activité des ports de plaisance dans le strict respect de l'environnement et en faisant de Toulon le port le plus propre de la Méditerranée. Il faudra également développer des services innovants et connectés et affirmer la dimension métropolitaine en lien avec les communes.

Ces ambitions ont été traduites en un programme de développement adapté aux spécificités de chaque site avec différents types d'investissements qui sont nécessaires en fonction des spécificités de chaque site (projets de réhabilitation à Port Pin Rolland ou Toulon, développement urbain et portuaire à la baie du Lazaret, évolutions du port de la Seyne-sur-Mer, adaptations aux nouveaux enjeux environnementaux, adaptations aux nouveaux usages avec les ports connectés...). L'enveloppe est estimée entre 40 à 60M€. Il rappelle les principales missions qui seront confiées aux futurs délégataires avec notamment la réalisation de travaux concessifs, le développement de l'activité plaisance, la gestion technique et commerciale du service délégué, la conception et la mise en œuvre d'une promotion commerciale des activités portuaires, la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires, la reprise des personnels des concessions actuelles et des emprises sous régie directe, l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers et la gestion des relations avec les usagers.

Il annonce qu'un nouveau périmètre est prévu pour le futur contrat pour valoriser les complémentarités entre les sites, avec l'inclusion dans la future concession plaisance de la Vieille Darse, de Darse nord, de Port Pin Rolland, du port de la Seyne, de Saint Mandrier, du Lazaret (Balaguier, le Manteau, Tamaris), de Grimaud (terrestre et plan d'eau), et avec en option Saint Louis du Mourillon et Saint-Elme. Il revient ensuite sur les choix du mode de gestion envisageables qui sont la régie directe, la société dédiée (SPL, SEML, SEMOP, Société portuaire) et la concession.

Il affirme que la concession est le mode de gestion qui paraît le plus adapté pour mener à bien ce projet de développement afin de mettre fin au mille-feuille administratif actuel, de ne pas faire porter de risques financiers significatifs à la Métropole TPM et de porter un projet de développement ambitieux pour l'ensemble des activités portuaires.

Concernant la durée, elle a été recommandée pour 30 ans, alignée sur le temps d'amortissement des investissements, compte tenu de l'enveloppe d'investissements considérées et sur la base de concessions récentes comparables.

En conclusion, l'avis du Conseil Portuaire est ainsi sollicité sur le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public en vue de confier à un tiers l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ports de plaisance de la rade de Toulon à compter du 1er janvier 2023 selon le périmètre précisé dans la présentation.

Monsieur BALANCA demande qui financera les travaux prévus sur le port de Saint Elme. Monsieur MINNITI précise que les travaux commenceront indépendamment de la procédure de délégation.

Monsieur LABOUBE s'enquiert de l'avenir du maître de port. Monsieur LE FUR précise que des procédures sont prévues en fonction des statuts des agents. Les fonctionnaires seront transférés au délégataire qui est obligé de les reprendre, mais ils pourront, s'ils le désirent, réintégrer la métropole. En fonction du statut du maître de port en 2023, celui-ci sera transféré au délégataire ou non, mais aucun agent ne sera laissé pour compte.

Monsieur VENEL annonce qu'il préférerait que le port reste sous la gestion actuelle.

<b>AVIS FAVORABLE</b> (Abstention : 3)
---

❖ Point sur les dégrèvements

Monsieur GARCIA annonce que pour 2020, les remboursements seront effectifs dans les prochaines semaines, et que pour 2021, les procédures sont en cours. Monsieur BALANCA revient sur le montant communiqué pour le remboursement de 2020 qui semble loin des 50% qui ont été promis. Monsieur GARCIA précise que les 50% ne concernent que les 8 mois de confinement.

En réponse à certaines remarques, monsieur AUBRY précise qu'en cas de nécessité, les usagers peuvent se rapprocher de la capitainerie pour voir s'il est possible d'attribuer un poste plus adapté en cas de difficulté à manœuvrer.

### **3. Avancement des travaux**

❖ Enlèvement des feuilles mortes de posidonies

Monsieur GARCIA poursuit avec le nettoyage des posidonies et leurs transferts sur le quai d'armement, suivi du clapage au point autorisé au large du cap Sicié, effectué en juillet 2021. Le montant de l'opération est de 240 000 € HT (financé par le budget principal de la Métropole).

Monsieur FIORETTI affirme que pour les bateaux placés au milieu, le travail a été très bien réalisé. Monsieur MINNITI regrette que les travaux se soient finis un peu tard.

Monsieur BARGAS regrette qu'une barge utilisée sur d'autres ports de la rade n'ait pas été utilisée sur Saint-Elme. Monsieur MINNITI précise qu'un test a été envisagé par la CCIV. Monsieur BARGAS précise qu'ils peuvent aider le maître de port à déplacer cette barge et à l'utiliser. Monsieur GARCIA évoque également une autre barge qui doit être réparée et qui pourrait également être utilisée sur Saint-Elme.

### **4. Questions diverses**

Monsieur BALANCA souhaite revenir sur le bilan des AOT et regrette des mouillages déplacés et un emplacement non respecté, notamment pour le parachute qui passe proche de la zone des 300 mètres. Monsieur DE BRUYCKERE précise que le professionnel a été déplacé à cause du sable. Monsieur MINNITI confirme que des problèmes persistent également avec les bouées qui arrivent trop vite près de la plage et demande que ces professionnels prennent conscience du danger. Monsieur AUBRY précise que ce qui se passe en dehors du port ne peut pas être contrôlé par TPM. Il attire l'attention du conseil concernant les bouées du chenal vertes et rouges qui pourront rester définitivement mais qui devront être transformées en bouées jaunes, selon la demande de la DDTM.

Monsieur MARTINEZ souhaite revenir sur un incident survenu avec les marin-plongeurs, concernant l'utilisation abusive de l'eau et souhaite l'installation d'un compteur personnel pour eux. Monsieur DE BRUYCKERE précise qu'il n'y a pas que le club de plongée qui a la clé des sanitaires. Monsieur GARCIA précise que ce problème a été identifié et qu'un compteur va être installé pour l'année prochaine. Concernant le contrôle d'accès, des badges vont être distribués dans le courant du mois.

Monsieur VENEL revient sur le respect des arrêtés concernant le stationnement. Monsieur AUBRY précise que la police municipale a été contactée, mais que le problème perdure. Il propose qu'au conseil portuaire de juin, les polices municipales et nationales soient invitées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie monsieur GARCIA qui quitte la direction des ports de la Métropole TPM, puis lève la séance à 16h00.

Joseph MINNITI  
Président du Conseil Portuaire  
de Saint Elme

